



Expertise assurance emprunteur suite mise en Invalidité catégo 2

Par **lesavignien**, le **31/07/2017** à **20:33**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
je suis en invalidité catégorie 2 de la CPAM depuis Mars 2015, licencié pour inaptitude en juin 2015, j'ai un crédit immobilier, depuis mon invalidité l'assurance a pris en charge le remboursement de mon crédit sans aucun problème, le: 19/07/2017 je reçois un courrier de mon assurance me demandant de prendre contact avec leur médecin expert afin qu'il puisse statuer sur la poursuite des règlements.
Est-il normal qu'on me demande ça ? , j'aimerais savoir comment ça se passe, y a t-il des pièges à éviter le jour de l'expertise, je vais avoir bientôt 60 ans, je n'ai jamais été ni au chômage ni en arrêt de maladie , ce n'est qu'à partir d'octobre 2014 que mon médecin m'a arrêté en longue durée et en Mars 2015 je suis passé en invalidité 2 CPAM.
Depuis le 19 Juillet 2017 date de réception du courrier de l'assurance je déprime , je ne dors pas la nuit à cause de ce courrier et en plus de ma pathologie.
J'attends vos conseils pour le jour de mon expertise .
Merci d'avance pour votre aide et vos conseils.
Cordialement.

Par **chaber**, le **15/08/2017** à **08:44**

bonjour,
[citation]19/07/2017 je reçois un courrier de mon assurance me demandant de prendre contact avec leur médecin expert afin qu'il puisse statuer sur la poursuite des règlements. [/citation]
tout à fait normal; mais il est recommandé d'être accompagné par un médecin pour ne pas se retrouver seul face à un expert, surtout d'assurance